

<https://www.lorleau.fr/declaration-de-manifestation/>

# Déclaration de manifestation

Toute occupation de l'espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

## Contact

### Mairie de Lorleau

13 Rue de la Lieure 27480 Lorleau  
[02 32 49 61 57](tel:0232496157) [Contacter par mail](#)